

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

## AMENDEMENT

N ° AS1208

présenté par

Mme Bourouaha, Mme Lebon, M. Monnet, Mme Faucillon, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,  
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.